

Observation n°34

Sujet : [INTERNET] ZMEL de Cavalière

Date : Mon, 08 Apr 2024 14:55:55 +0200

L'information suivante a été collectée le 08/04/2024 14:55:

Vous êtes: Une entreprise

Nom: DYVOIRE

Prénom: Philippe

Code postal: 83400

Ville: Hyères-les-palmiers

Sujet: ZMEL de Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, en qualité de gérant d'une petite société de location de voiliers et par ailleurs plaisancier averti, je voudrais d'abord féliciter l'initiative de préservation de l'environnement. C'est en effet mon terrain de jeu, mais également mon fonds de commerce ! Il me semble toutefois que les mesures prises font abstraction de la réalité de la zone et de sa fréquentation. 1- Comment espérer répondre à une fréquentation de l'ordre d'une soixantaine de bateaux (voire nettement plus) par la pose de 39 bouées ? Cela déplace le problème, mais ne le résout pas. 2- L'implantation prévue ne tient pas compte de la houle. Le risque de se trouver confronté à un mouillage sur bouée impraticable comme c'est notamment le cas pour grand nombre de bouées à Bagaud est quasi certain. Les bouées doivent impérativement être plus proches de la côte, sans compter que, pour bon nombre de plaisanciers, la baignade n'aura plus grand intérêt pédagogique. Comment avoir envie de préserver faune et flore si on ne peut l'admirer ? (la majorité des poissons nagent et se nourrissent près du bord) 3- Quels sont les moyens humains mis en place pour gérer la zone ? Quelle autorité solliciter lorsque votre bouée, réservée et payée via l'appli, sera occupée par un autre bateau ? (cas plus que très fréquent dans la ZMEL de Port Cros) 4- la taille des bateaux autorisés implique de fait qu'il s'agisse majoritairement de day-boat, bateaux non équipés de cuve à eaux noires, c'est donc favoriser les bateaux irrespectueux de l'environnement au détriment des bateaux habitables qui sont, eux, équipés de cuves de rétention. 5- le Cap Nègre constitue l'un des seuls mouillages abrité du Vent d'Est. Limiter aussi drastiquement le nombre de bateaux autorisés à mouiller en zone abritée impliquera que ceux ci déposeront leur ancre dans une zone plus exposée, avec toutes les conséquences négatives sur la préservation des fonds marins (dérapage des ancres, ragage des chaînes, etc.) J'espère vivement que ces remarques seront prises en considération et que cette nouvelle ZMEL sera développée en concertation avec l'usage qu'en font et en feront les plaisanciers, et non une "ZMEL de bureau" comme le laisse à penser les expériences précédentes (je pense en particulier à Bagaud et à l'Anse de la Fausse Monnaie à Port Cros). je reste à votre disposition pour échanger de façon constructive sur ce projet de ZMEL, et notamment "visite sur le terrain". Bien cordialement,

Observation n°35

Sujet : [INTERNET] ZMEL Lavandou

Date : Mon, 08 Apr 2024 09:19:17 +0200

L'information suivante a été collectée le 08/04/2024 09:19:

Vous êtes: Autre

Nom: RIDOLFI

Prénom: JEAN

Sujet: ZMEL Lavandou

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: En tant que président de la sté nautique de porquerolles je vous expose quelques points émanants de notre centaine d'adhérents. - Les projets de ZMEL fleurissent sur toutes nos côtes: a t on envisagé l'effet report qui risque d'être des plus négatif de fait sur des zones sursaturées? - possibilité de mouiller toute l'année sur des zones de sable! - aucun distingo n'est fait entre les navigateur "nocturnes " et "diurnes"; or les comportement diffèrent complètement entre l'utilisation à la journée et le stationnement de nuit. - la collecte des déchets doit être obligatoire! - Il faut être bien nul en géométrie pour valider les cônes de vue (à moins de construire une plateforme sur la plage...) les navires font partie du paysage maritime depuis des siècles; Pas un champ de bouées ! - flou quant à la responsabilité de l'exploitant par rapport à la force du vent. - coût exorbitant de l'implantation et d'entretien des ZMEL pour un effet attendu hypothétique, alors qu'il n'existe aucune étude spécifique sur les éventuels dégâts causés par les navires de taille inférieure à 24 Mètres. Il appert que la pollution soit le noeud du problème... - Risque de conflit d'usage entre les 16 AOT et les mouillages sur sable. - Réserver 11 places aux résidents du cap Nègre devraient intéresser un palmipède enchainé... - cette aliénation du DPM a été programmée par des bureaucrates incompétents sur un sujet qui a mis des centaines d'année à évoluer et qui ne résout en rien. le réchauffement climatique, le droit à polluer avec les taxes "carbone" compensatoires, la prolongation des rejets en mer de multiples pollutions : Corsica Linéa a obtenu de la DIRMM l'autorisation de rejeter en mer les gaz filtrés par leurs scrubbers. Dans la fosse de Cassidaigne, Parc National des Calanques :Altéo, avec les différents filtres, a réduit la toxicité des rejets liquides à 99%. Ce qui ne l'empêche pas d'envoyer en mer du fer (2,6 fois trop), de l'arsenic (34 fois trop) et de l'aluminium (245 fois trop). Altéo obtient pourtant une dérogation de l'Etat L'usine de Gardanne, qui rejette ses boues rouges à plus de 5 kms des côtes et à plus de 250 mètres de profondeur, pollue la Méditerranée et abime les posidonies bien plus que nous avec nos mouillages. C'est du greenwashing Bien respectueusement. Jean Ridolfi

Observation n°36

Sujet : [INTERNET] ZMEL

Date : Mon, 08 Apr 2024 10:58:12 +0200

L'information suivante a été collectée le 08/04/2024 10:58:

Vous êtes: Un particulier

Nom: FLORIS

Prénom: Marie-Claire

Code postal: 83230

Ville: BORMES-LES-MIMOSAS

Sujet: ZMEL

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: Bonjour, je soutiens le projet de l'APPL déposé début avril cette zone est un abri incontournable par vent d'est et un des seuls à proximité de notre port il doit rester accessible et les bouées doivent être contrôlées en cas de PB (comme à port cros: si je réserve une bouée et que quelqu'un s'est positionné dessus, la capitainerie doit pouvoir intervenir sinon cela risque de devenir un sujet d'agressivité entre plaisanciers) bien cordialement

Observation n°37

Sujet : [INTERNET] zmel de cavaliere

Date : Mon, 08 Apr 2024 11:22:44 +0200

L'information suivante a été collectée le 08/04/2024 11:22:

Vous êtes: Un particulier

Nom: FRITZ

Prénom: Herve

Code postal: 83980

Ville: LE LAVANDOU

Sujet: zmel de cavaliere

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: le projet de bouée est tout à fait impossible en l' état.Sachant que la surface des posidonies augmente chaque année malgres 90 ancrages par jour en saison pourquoi réduire au tiers des plaisanciers l'accès a cette baie tant appréciée.Donc mettez plus de bouées(entre 50et 60) et surtout CREEZ une catégorie bateau de 8 a 10 et une de 10 a 12 mètres .impératif

Observation n°38

Sujet : [INTERNET] bouées de la baie de Cavalière

Date : Mon, 08 Apr 2024 11:30:39 +0200

L'information suivante a été collectée le 08/04/2024 11:30:

Vous êtes: Un particulier

Nom: IMBERT

Prénom: Danielle

Code postal: 83000

Ville: TOULON france

Sujet: bouées de la baie de Cavalière

Destinataire: Enquêtes publiques environnementales

Message: La plaisance ne fonctionne déjà que partiellement (en été) et coûte fort cher en rdevances, portuaire entre autres. La mise en place de ces bouées signifie sa mise à mort. Par ailleurs, le nombre de bouées et les dimensions (longueurs) des bateaux ne sont pas assez catégoriées. Quant

aux posidonies, malgré la fréquentation actuelle, elles n'ont jamais été aussi nombreuses (témoignages de pêcheurs professionnels).